

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le quinze juillet à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD Armelle, Mme LE PAGE Hélène, Mme PICARD Séverine, M. MERCIER Patrick, M. VERSET Nicolas.

Absents excusés : M. LE CLEGUEREC Marc, Mme COMBECAU Solenn, Mme VERBEKE Muriel donne pouvoir à M. HOUDAILLE Philippe, M. MONTHILLER Gérard, Mme MENARD Elise.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine

- **Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

Délibération – Location du logement communal de la mairie

Rapport de la commission logements

Monsieur le maire donne la parole à Mme NICOUD Armelle, présidente de la commission logements.

La commission logements s'est réunie le samedi 10 juillet 2021 à 10 heures en mairie.

Madame la présidente mentionne que le logement situé à la mairie appartient au domaine public de la commune. De ce fait, il est établi un bail précaire et révocable.

Elle donne lecture des modifications à apporter au règlement intérieur et de la convention qui seront signés par la mairie et le locataire.

- Modifications à apporter à la convention d'occupation :
 - o Art. 3 rajouter : Le logement est attenant à la maison de village, lieu de réception et de rassemblement pouvant générer du bruit et du passage.
 - o Jouissance d'une place de parking
 - o Modifier l'adresse du logement : **1 bis, place du Prieuré**
 - o Enlever la Taxe d'Habitation

Des candidatures ont été reçues en mairie et le dépouillement de celles-ci a été réalisé en commission.

1- Dépouillement des candidatures :

- 1^{ère} candidature : recherche une maison avec jardin ou appartement type F3
 - o La demande ne correspond pas au logement proposé. Candidature non retenue.
- 2^{ème} candidature : recherche un logement pour un adulte et ses deux enfants.
 - o Le logement ne dispose que d'une chambre. Candidature non retenue
- 3^{ème} candidature : recherche un logement au calme, dans un village. Couple sans enfants.

- Après étude des revenus et de la demande, la **commission émet un avis favorable sur cette candidature.**

Dans son rapport, la commission demande à ce que soit réalisé un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) pour le joindre à la convention d'occupation.

La commune de Moussy,

Considérant que ce logement situé à la mairie appartient au domaine public de la commune et que par conséquent il sera établi un bail précaire et révocable,

Vu le rapport de la commission logements exposé par sa présidente lors de cette réunion,

Délibère :

Article 1 : Accepte la convention, le règlement intérieur comme il a été exposé par la commission en prenant en compte les demandes de modifications et la réalisation du DPE.

Article 2 : Accepte le montant du loyer et des charges prévisionnelles à savoir :

- Montant mensuel : 500 €
- Charges mensuelles prévisionnelles comprenant le chauffage au fioul : 60 €
- Autres charges : Eau, ramonage et maintenance chaudière à fioul et assainissement

Article 3 : Retient la candidature de Mme et M. Cornelis demeurant à Cergy, pour occuper ce logement dont la date d'entrée reste à confirmer.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le conseil municipal remercie Mme la présidente ainsi que les membres de la commission pour le travail réalisé.

Délibération relative à la création d'un numéro de voirie – 1 bis place du prieuré

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée la demande de création d'un numéro de voirie qui concerne les 2 logements de la mairie. En effet, l'entrée principale de ces logements se trouve désormais dans l'impasse et non directement sur la place. Cette démarche faciliterait le dépôt de colis et courriers des livreurs et facteurs.

Pour cela, il propose de créer le numéro de voirie suivant : 1 bis place du Prieuré.

La pose de ce numéro sera à la charge de la mairie ainsi que la fourniture des 2 nouvelles boîtes aux lettres à poser au droit de cette entrée. Par ailleurs il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement l'adresse des logements. Aussi, une plaque sera posée au droit du pilier de la mairie, à l'entrée de l'impasse qui indiquera le numéro de voirie.

Le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité des membres présents, la création du numéro de voirie 1 bis du Prieuré.

Informations diverses

Etude de faisabilité – aménagement communal : Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'étude de faisabilité portant sur l'aménagement communal **en présence du cabinet d'études** a été présentée à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de **France**. Celui-ci a émis un avis favorable au travail réalisé.

Départ prochain de la locataire du logement situé au-dessus de la mairie : Les personnes occupant le logement communal vont quitter cet appartement très prochainement. Le logement, jadis réservé aux instituteurs de l'école communal l'est toujours aux professeurs de l'éducation nationale. Un jeune couple dont la femme exerce cette profession a postulé pour le louer. Dans le cas où le couple retenait le logement, la commission logements n'aurait donc pas à se réunir. Le conseil municipal demande à ce que le loyer mensuel soit porté à 500 € sans les charges et vote à l'unanimité cette hausse.

Expulsion des locataires Impasse Gabriel Carbon : Celle-ci a eu lieu le vendredi 9 juillet.

Implantation d'un pylône téléphonique : Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis défavorable (mais pas un refus) à la demande de l'implantation du pylône. La mairie n'a reçu aucun avis défavorable des administrés pour cette installation que ce soit par courrier ou à l'occasion de la réunion publique du 27 mai dernier. Le conseil municipal décide donc d'émettre un avis favorable et demande à ce que soit poursuivi le processus d'implantation.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est close à 21 heures 30.

Fait à MOUSSY, le 17 juillet 2021

Le maire,
Philippe Houdaille